



Communiqué de séance

Paris, le 2 novembre 2016

Simplification du droit de l'urbanisme : le Sénat a adopté à l'unanimité en première lecture une proposition de loi d'origine sénatoriale

Mercredi 2 novembre 2016, à l'issue des explications de vote des groupes, le Sénat a procédé à un vote solennel, par scrutin public en salle des Conférences, sur [la proposition de loi portant accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement](#), présentée par MM. [François CALVET](#) (Les Républicains – Pyrénées-Orientales, [Marc DAUNIS](#) (Socialiste et républicain – Alpes-Maritimes) et plusieurs de leurs collègues. Il l'a adoptée [à l'unanimité, par 341 voix pour et 0 voix contre](#).

Cette proposition de loi est issue de travaux transpartisans engagés, à l'initiative de [Gérard LARCHER](#) (Les Républicains – Yvelines), président du Sénat, avec [Jean-Marie BOCKEL](#) (UDI-UC – Haut-Rhin), président de la délégation aux collectivités territoriales, et [Rémy POINTEREAU](#) (Les Républicains – Cher), premier vice-président chargé de la simplification, par le [groupe de travail sur la simplification législative du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols](#), dont François CALVET et Marc DAUNIS sont rapporteurs. Elle s'appuie également sur une étude d'impact réalisée par un cabinet d'avocats indépendants et sur une consultation nationale, qui a reçu près de 11 000 réponses.

Elle vise à simplifier le droit de l'urbanisme. A cette fin, elle :

- modernise le contentieux de l'urbanisme en accélérant les procédures et en facilitant l'octroi de dommages et intérêts en cas de recours abusif ;
- assouplit l'articulation entre les documents d'urbanisme ;
- facilite les opérations d'aménagement ;
- améliore la protection du patrimoine.

Pour plus de détails, consulter :

- l'[Espace presse](#) du site du Sénat ;
- les [comptes rendus](#) ;
- le [rapport](#) de Mme [Élisabeth LAMURE](#) (Les Républicains - Rhône), fait au nom de la [commission des affaires économiques](#) ;
- le rapport d'information (tomes [I](#) et [II](#)) du [groupe de travail "Simplification législative du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols"](#) de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Contact presse :
Mathilde Dubourg
01 42 34 25 11 – presse@senat.fr